

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE



L'article L.300-2 du code de l'urbanisme prévoit une obligation de concertation publique dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme tel que le SCOT. Mais il laisse le soin aux collectivités concernées d'imaginer les modalités pratiques de cette concertation, afin de permettre une co-construction du projet d'urbanisme adaptée aux territoires et acteurs souvent si différents en fonction des réalités locales et de l'ampleur du projet.

C'est ainsi que les élus du syndicat mixte Comtat Ventoux ont défini les modalités suivantes lors du Comité Syndical réuni le 30 juin 2005 (*Annexe 1 : délibération du comité syndical du 30 juin 2005*) :

- Réalisation d'une exposition itinérante, présentant le SCOT à différentes phases de son élaboration,
- Tenue de réunions d'information -débats publics dans les collectivités membres du Syndicat Mixte, à l'initiative du Président du Syndicat Mixte Comtat Ventoux
- Accès aux documents d'étape et mise à disposition du public d'un registre de concertation au siège du Syndicat Mixte Comtat Ventoux
- Information du public par publications internes et par articles dans la presse locale
- Recours à un site internet permettant une information sur la démarche du SCOT

Les éléments matériels réalisés en application de cette délibération sont annexés au présent compte rendu.

Toutes ces modalités sont destinées avant tout au grand public. En complément, il apparaît utile de rappeler également le travail d'élaboration du projet de SCOT mené avec les élus du territoire et les Personnes Publiques Associées, autant d'acteurs directement impliqués et traduisant aussi en partie les attentes de la population locale.

La concertation a pris de nombreuses formes et s'est poursuivie tout au long de l'élaboration du SCOT.

1. La co-construction menée avec les élus

Le travail avec les élus membres du comité syndical s'est organisé selon deux niveaux:

- des réunions de travail par secteurs géographiques homogènes (que l'on retrouve à travers les micro-bassins de vie identifiés dans le projet de SCOT) ou par grandes thématique (agriculture, environnement tout particulièrement), afin de faire émerger des attentes et des orientations communes; lors de ces réunions, tous les élus des communes étaient les bienvenus et ce à l'initiative du membre titulaire du syndicat mixte;
- des réunions plénières avec les membres titulaires du comité syndical, visant à valider l'avancement du travail.

C'est ainsi que tout au long des années, plusieurs séries de réunion se sont échelonnées selon les différentes étapes d'élaboration du projet de SCOT.

2006-2007: diagnostics-enjeux

Il est à noter que l'étude agricole menée spécifiquement pour l'élaboration du SCOT a conduit à des enquêtes de terrain réalisées par la Chambre d'Agriculture, l'ADASEA et la SAFER auprès des professionnels du monde agricole, par micro bassins de vie, qui ont donné lieu à des restitutions auprès des maires de chaque commune.

L'ensemble des études de diagnostics et enjeux a été présenté en synthèse lors du comité syndical réuni le 29 mars 2007, puis le 25 avril 2007 pour débattre des enjeux croisés entre agriculture et environnement.

Enfin, deux séminaires d'élus, organisés les 18 octobre et 28 novembre 2007 et dont une synthèse a été faite le 21 décembre 2007, ont permis de finaliser l'identification des enjeux du SCOT en vue de l'élaboration du PADD.

2008-2011: le PADD

Après les élections municipales de mars 2008, et à partir du mois de mai, des réunions d'information et de reprise des débats ont été organisées de façon systématique dans chaque mairie des nouveaux élus issus du scrutin (soit 11 communes sur 30) afin de leur permettre de s'intégrer au processus d'élaboration du SCOT et de se l'approprier, mais aussi de tenir compte des attentes des nouveaux élus pour le projet de territoire.

De nouveaux séminaires ont été organisés :

- le 21 mai 2008 à la mairie de Carpentras pour renforcer la réflexion sur les spécificités de la capitale du Comtat Venaissin à prendre en compte dans le PADD,
- puis sur des micro bassins de vie les 16, 23 et 30 juin 2008 pour renforcer la réflexion sur le contenu du PADD concernant la problématique agricole.

Une synthèse de ces travaux a été présentée en comité syndical le 7 juillet 2008.

D'autres ateliers ont été organisés les 1er et 2 décembre 2008 en vue de préciser les choix du PADD, notamment sur les projections démographiques, les formes urbaines et densités à inscrire dans le PADD. Une synthèse de ces éléments a été présentée et débattue en séance du comité syndical du 17 décembre 2008.

Après plusieurs versions intermédiaires, le comité syndical s'est réuni le 8 juin 2009 pour débattre officiellement sur le projet de PADD (conformément aux dispositions du code de l'urbanisme).

La phase d'élaboration du DOG a ensuite été engagée entre 2009 et 2011 et a conduit à apporter des modifications et des précisions au PADD qui, de ce fait, a fait l'objet d'un nouveau débat le 29 novembre 2011. En effet, sans remettre en cause les axes stratégiques définis dans le PADD en 2009, un certain nombre de précisions ont permis d'affiner les orientations du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux. Les composantes de ce nouveau débat sont les suivantes : se donner les moyens d'accueillir la population tout en limitant l'étalement urbain ; renforcer l'attractivité du territoire ; développer et organiser les mobilités durables et asseoir le développement sur les richesses et les ressources du territoire.

La nouvelle version du PADD a été transmise à toutes les mairies du périmètre du SCOT en début d'année 2012 pour avis et remarques.

Ainsi, on constate que la construction d'un document tel que le SCOT procède d'allers-retours itératifs entre les différents documents qui le composent (Enjeux, PADD, traduction dans le DOG, travail avec les communes pour les PLU). De plus, ce document s'élabore sur un temps long et voit donc intervenir des modifications de contexte dont il faut aussi tenir compte pour assurer une mise en œuvre pertinente du document d'urbanisme.

2009-2011: l'élaboration du DOG

Des réunions se sont tenues dans la plupart des communes en février et mars 2009 pour approcher le contenu environnemental et agricole du DOG, notamment dans le cadre d'une représentation cartographique schématique des prescriptions et préconisations à élaborer.

Par la suite, quatre réunions de secteurs ont été organisées, réunions auxquelles avaient été invités par courrier en mairie et par voie de presse les élus municipaux et communautaires de chaque secteur : le 4 mai 2009 à Sarrians, le 5 mai 2009 à Bedoin, le 11 mai à Beaumes de Venise, le 12 mai à Carpentras et enfin le 14 mai à Malemort du Comtat. La synthèse des débats a été présentée devant le comité syndical le 8 juin 2009 (*Annexe 2 : articles de presse*).

D'autres ateliers de travail ont été organisés en janvier et février 2010, plusieurs réunions du comité syndical se sont ensuite tenues. Puis, après un travail interrompu mi 2010 pour permettre à la CoVe de travailler sur la thématique économique et commerciale, le travail de finalisation du DOG a repris en 2011.

En 2011, les séances de travail ont repris pour retravailler sur le DOG. Ce travail de partage et de validation s'est fait à travers 4 réunions du comité syndical qui se sont déroulées entre mars et juin, pour travailler sur des approches thématiques couvrant l'ensemble des thèmes que se doit d'aborder un SCOT, à travers un rappel des éléments de diagnostic/enjeux à intégrer dans le rapport de présentation du futur projet de SCOT, les éléments de choix stratégiques formulés dans le PADD et enfin les prescriptions et préconisations à inscrire dans le DOG.

Le projet de DOG a ensuite été présenté en comité syndical du 26 octobre 2011, puis adressé dans toutes les communes pour leur permettre de faire part de leurs remarques.

Enfin, après les derniers compléments nécessaires aux différents documents du projet de SCOT, un CD-rom contenant les dernières versions du rapport de présentation, du PADD et du DOG a été envoyé à toutes les communes du SCOT pour recueillir avis et remarques au mois d'avril 2012 et une relecture spécifique des prescriptions du DOG a été réalisée au cours du comité syndical du 16 mai 2012.

Il ressort de tous ces éléments que le projet de SCOT de l'Arc Comtat Ventoux a fait l'objet d'un partage aussi régulier et complet que possible avec les élus du syndicat mixte, mais aussi avec les élus communaux qui pouvaient, à tout moment, s'associer à la démarche s'ils le souhaitaient. La mobilisation des élus a, en effet, été importante et continue. C'est ainsi qu'au cours de ces années, le projet de SCOT tel qu'il a été élaboré s'est évertué à tenir compte des attentes de chacun, de respecter la spécificité des différents territoires qui ont pu s'exprimer, sans pour autant devenir une simple addition de projets communaux: le projet de SCOT correspond à une réalité de territoire qui a donc toutes les chances d'être mis en œuvre avec efficacité dans les documents d'urbanisme des communes ou dans les projets d'aménagement opérationnel.

Enfin, à la demande de leurs maires respectifs, les communes de St Hippolyte le Graveyron et de Mazan ont fait l'objet d'une présentation particulière explicitant devant leurs conseillers municipaux intéressés la démarche en cours d'élaboration du SCOT au regard de la révision d'un PLU envisagée ou en cours. Par ailleurs, au travers des avis donnés sur les PLU et de son implication dans l'élaboration des documents d'urbanisme communaux, le Syndicat Mixte accompagne la bonne compréhension des enjeux du SCOT sur le territoire.

2. La prise en compte des remarques des Personnes Publiques associées

Ces partenaires ont été associés régulièrement, à deux niveaux de travail:

- dans le cadre d'un comité technique restreint, à géométrie variable en fonction des thèmes abordés, permettant de partager les orientations au fur et à mesure de leur élaboration,
- puis à travers des réunions plénières élargies où les documents du SCOT ont pu être présentés.

Le comité technique et l'élaboration du PADD:

Le comité technique réunit l'ensemble des personnes publiques associées. Plusieurs comités techniques ont été organisés durant la phase diagnostic.

- le 19 juin 2007: présentation du diagnostic environnemental et ses enjeux stratégiques dans le SCOT.
- le 10 juillet 2007: sur invitation du comité syndical, les services de l'Etat, le Conseil Général de Vaucluse et la Chambre d'Agriculture de Vaucluse exposent leur vision de la problématique agricole sur le territoire du SCOT.

Le 30 juin 2008, alors que le PADD était en cours d'élaboration, à l'initiative de Monsieur le Préfet de Vaucluse et de madame le Sous Préfet de Carpentras, une réunion-débat à destination des maires s'est déroulée pour leur faire connaître et partager les enjeux et la vision de l'Etat sur le projet de territoire du SCOT de l'arc Comtat Ventoux.

Une version intermédiaire du projet de PADD, enrichi des travaux issus de ces différentes réunions a été proposé au débat devant les Personnes Publiques Associées le 17 décembre 2008 lors d'une réunion élargie.

Les partenaires et l'élaboration du DOG

En 2009, l'élaboration du DOG a donné lieu à plusieurs réunions pour recueillir les avis et visions des différents partenaires, des consultations qui ont d'ailleurs donné lieu à l'envoi au syndicat mixte de courriers d'avis: le 23 avril, le 29 juin. Enfin, le 23 novembre 2009, une réunion élargie a permis de présenter les ajustements faits suite aux remarques émises par les partenaires tout au long de l'année. Ainsi, des remarques ont permis:

- de préciser ou réaffirmer certains choix du DOG (démographie, densités)
- ou de modifier la prise en compte de certaines thématiques (transports, environnement, développement économique et commercial) qui ont d'ailleurs donné lieu à des compléments d'études en 2010.

En 2011, le comité technique restreint s'est réuni plusieurs fois (mai, juin, décembre) pour travailler sur les fiches thématiques et la reprise du travail d'écriture du PADD et du DOG, les deux documents étant menés en parallèle. Ce comité technique restreint réunissait les services de l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Chambre d'agriculture.

Une dernière réunion élargie a réuni l'ensemble des personnes publiques associées en janvier 2012 pour présenter et recueillir les remarques sur le DOG. Les documents leur avaient été adressés auparavant.

Un dernier comité technique restreint, a été organisé en mai 2012 pour recueillir les dernières remarques sur les versions du rapport de présentation, PADD et DOG finalisées. Un CD-rom contenant tous ces documents leur avait été transmis auparavant.

Plusieurs autres réunions se sont tenues tout au long de l'élaboration du projet de SCOT pour approfondir certaines thématiques ou certains partenariats:

- des réunions InterSCOT notamment le 24 novembre 2009 avec le Président du SCOT du bassin de vie d'Avignon pour échanger sur des thématiques transversales telles que les transports et la trame verte et bleue.
- Plusieurs réunions spécifiques se déroulent en février, octobre et novembre 2009 avec les techniciens de la CoVe et de la communauté de communes des terrasses du Ventoux afin de partager et ajuster l'écriture du DOG.
- Une réunion de présentation du projet a été organisée en 2009 avec les secrétaires généraux et les responsables des services urbanisme des communes membres du syndicat mixte.
- plusieurs réunions de travail en 2011-2012 avec le Syndicat Rhône Ventoux pour approfondir les incidences du projet en matière d'eau potable et d'assainissement.

3. La population

En 2005, le démarrage de la démarche SCOT et de son processus d'élaboration a donné lieu à une présentation publique et à une conférence de presse à l'occasion de la foire St Siffrein à Carpentras, sur le stand de la CoVe. Cinq panneaux y présentaient les principes d'un SCOT et les objectifs poursuivis ainsi que les étapes de la procédure d'élaboration (*Annexe 3 : articles de presse, photos du stand de la CoVe*).

Le registre de consultation

Un registre de remarques et d'observations a été ouvert le 1^{er} juillet 2005 et mis à disposition du public durant toute la durée du processus d'élaboration, au siège du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, Hôtel de Communauté de la CoVe, 1171 avenue du Mont Ventoux à Carpentras. Cependant, au terme de plusieurs années de mise à disposition de ce registre, aucune remarque n'a jamais été portée, quelques courriers ont été reçus au siège du syndicat mixte.

Les rapports d'activité

Les rapports d'activité du Syndicat Mixte Comtat Ventoux, ainsi que ceux de la CoVe établis chaque année font l'objet d'une diffusion et d'une évocation ou exposé au sein de chacun des conseils municipaux des communes membres respectivement du Syndicat Mixte Comtat Ventoux et de la CoVe. Ces rapports font chacun le bilan annuel de l'action conduite et de l'état d'avancement de l'élaboration du SCOT.

Les lettres du SCOT

Trois lettres du SCOT ont été produites et distribuées au cours de l'élaboration du projet (*Annexe 4 : les lettres du SCOT*) :

- La Lettre du SCOT n°1 informait plus particulièrement des modalités d'élaboration du SCOT (novembre 2005).
- La lettre n°2 du SCOT présentait la synthèse des enjeux, les 4 axes stratégiques du PADD, et informait de la création du site Internet dédié au SCOT (novembre 2009).
- La lettre n°3 du SCOT (janvier 2012) reprenait les grands axes du PADD tout en les illustrant par certaines grandes thématiques telles que les formes urbaines, les déplacements, la préservation de l'espace agricole ou encore la préservation des espaces naturels afin d'expliquer la traduction qui allait en être faite dans le DOG.

Chacune de ces Lettres du SCOT a été éditée à 32 000 exemplaires. Leur diffusion a été assurée par voie postale dans les foyers des communes de la Communauté de Communes des Terrasses du Ventoux. La

diffusion sur le territoire de la CoVe a été réalisée conjointement avec la CoVe par encart dans son bulletin de communication, « Intercom », distribué dans plus de 27 350 boîtes à lettres.

Des exemplaires supplémentaires de ces Lettres du SCOT sont mis à disposition du public à l'occasion de chaque manifestation événementielle organisée sur le SCOT par le Syndicat Mixte ou encore dans les mairies des communes membres.

La presse locale

Tout au long de la démarche d'élaboration du SCOT, les journaux locaux (Vaucluse Matin, le Dauphiné Libéré, la Provence) ont publié des articles concernant le SCOT et son avancement.

Par ailleurs, les bulletins d'informations communaux et intercommunaux ont également servi de support de publication d'éléments d'informations sur le SCOT.

Enfin, la publication du Comité Ecologique, « le Libre Canard » a publié un article sur leur implication à la démarche d'élaboration du SCOT Arc Comtat Ventoux. (*Annexe 5 : les articles de presse*).

Le site Internet

Un site Internet a été créé, référencé : <http://www.scotcomtatventoux.fr> sur lequel le public peut accéder à une synthèse du processus d'élaboration du SCOT et aux informations pratiques qui lui sont destinées sur ce projet.

Ainsi, les diagnostics complets (Diagnostic Général, Diagnostic Agricole et Etat Initial de l'Environnement) ont été mis en ligne sur ce site ainsi que les deux premières lettres du SCOT.

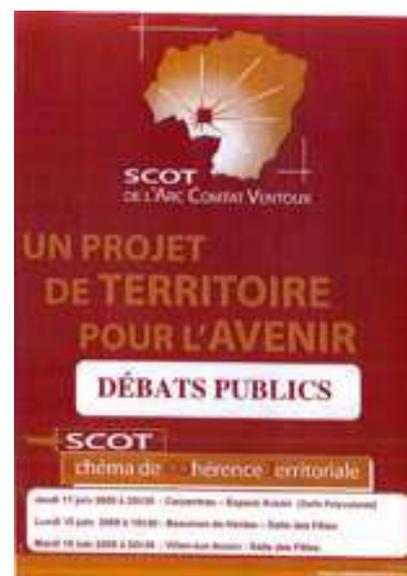


Les réunions publiques

Trois réunions publiques, annoncées par voie d'affiche dans les 30 mairies du territoire du SCOT et annoncées par voie de presse, ont été organisées en 2009 :

- le 11 juin 2009 à 20h30 dans la salle de l'Espace Auzon à Carpentras.
- Le 15 juin 2009 à 18h30 dans la salle des fêtes de Beaumes de Venise
- Le 16 juin 2009 à 20h30 dans la salle des fêtes de Villes sur Auzon.

À cette occasion, l'exposition consacrée au SCOT de l'arc Comtat Ventoux (phase Diagnostic et PADD) a été installée dans chacun de ces lieux de réunion. Un film introductif au débat (DVD), spécialement conçu pour la circonstance, a été projeté dans chaque salle (**Annexe 6 et 7: maquette d'exposition, DVD et articles de presse**).



Malgré les annonces opérées par voies de presse, reprises épisodiquement par la radio locale « Radio France Bleue Vaucluse » et les affiches apposées sur les panneaux d'informations communales, il est à regretter que ces différentes réunions publiques n'ont pas intéressées la population qui est restée assez absente: aucune personne lors des réunions de 2009, Ces réunions publiques ont cependant été aussi l'occasion pour les élus communaux de venir s'informer sur l'état d'avancement du projet, permettant tout de même à des débats de se nouer.

En 2009, une présentation publique du projet de SCOT (Exposition sur les phases Diagnostic et PADD) a été organisée durant toute la foire St SIFFREIN à Carpentras (événement important dans le Comtat Venaissin et les alentours), sur le stand de la CoVe, les 26, 27, 28 et 29 novembre 2009 (**Annexe 8 : dossier de presse, photos du stand de la CoVe**).

Des interviews réalisés selon la méthode des « radios trottoirs » ont permis de saisir sur le vif des opinions du grand public (enfants, actifs, personnes âgées) sur leur ressenti concernant les enjeux et l'avenir du territoire du SCOT. Ces films vidéo ont été présentés en continu sur le stand, en alternance avec le DVD réalisé pour présenter la démarche SCOT et les enjeux de son territoire (reformaté pour la circonstance), pendant toute la durée de la foire.

La conférence de presse consacrée à l'inauguration du stand de la CoVe le jeudi 26 novembre a accordé une place prépondérante à la présentation du projet de SCOT.

De plus, la foire Saint Siffrein a été l'occasion d'organiser un débat public d'élus retransmis par les moyens de diffusion de la foire sur l'ensemble de l'espace sonorisé de la ville.

En 2012, trois nouvelles réunions publiques ont eu lieu, annoncées par voie d'affiche dans les communes du territoire du SCOT et annoncées par voie de presse :

- Le 31 janvier 2012, à 18h à la salle des fêtes de Beaumes de Venise
- Le 2 février 2012, à 18h au Hangar Lamy à Mormoiron
- Le 9 février 2012, à la Mairie de Carpentras.

Lors de ces réunions publiques, certains ont posé question :

- Pourquoi Malaucène et Beaumont étaient intégrées dans le SCOT du bassin de vie de Carpentras alors que la vie quotidienne de ces communes était plutôt tournée vers Vaison la Romaine.

En réponse, il faut savoir que la vie quotidienne de ces communes s'organise certes vers Vaison la Romaine mais également fortement vers Carpentras comme le montre les analyses des flux domicile-travail. De plus, l'appartenance de ces deux communes à la CoVe démontrent aussi une certaine unité que le périmètre du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux a respecté et devrait permettre de renforcer et rendre plus efficace. Ainsi, le statut de centre de proximité de Malaucène et l'organisation des rabattements des déplacements vers Carpentras sont prévus. Pour autant, les relations quotidiennes existantes avec Vaison la Romaine ne sont niées: les trajets en transports en commun assurés par le Conseil Général en témoignent, et par ailleurs, la mise en œuvre des futurs SCOT dans le Vaucluse va nécessiter une organisation toute particulière en matière de coordination des transports. Les deux structures de SCOT ont d'ailleurs noué des relations à travers les questions d'Inter SCOT. Ainsi, les spécificités de ces deux communes sont prises en compte dans le projet de SCOT.

- De quelle façon le projet de SCOT va se traduire dans les PLU des communes, car si le document produit est vertueux, l'enjeu se porte maintenant dans les PLU.

La mise en œuvre du SCOT va effectivement se faire essentiellement à travers les PLU qui doivent lui être compatibles. Le DOG prévoit donc des prescriptions qui devront obligatoirement être prises en compte et traduites dans les PLU. Mais, au-delà de cet aspect, il est essentiel d'accompagner les communes qui travaillent sur leurs documents d'urbanisme afin de bien intégrer les points clé du SCOT: le syndicat mixte doit jouer fortement son rôle en tant que personne publique associée (PPA).

- Quelles sont les difficultés à attendre pour la densification de l'urbanisation.

Les nouvelles formes urbaines prônées par le SCOT vont effectivement modifier les façons d'habiter des gens sur le territoire, mais cela va devenir une obligation pour économiser l'espace agricole qui ne peut plus être considéré comme une réserve foncière permanente. L'importance de cet enjeu va obliger à définir des règles de constructibilité dans les PLU qui soient précises, et en même temps souples pour permettre à des quartiers agréables de se développer sur le territoire, en respectant les spécificités des communes (villages perchés, hameaux, villages de plaine...). Dans ce domaine, seules les réalisations réussies vont permettre de démontrer que la densité ne rime pas avec des quartiers invivables.

- La capacité du territoire en eau potable et en assainissement permettra-t-elle de faire face à l'augmentation de la population.

Ces questions ont fait l'objet d'un travail avec le Syndicat Rhône Ventoux, les échanges entre les structures ont montré qu'à l'échelle du grand territoire, les capacités étaient en adéquation. Cependant, la mise en œuvre du SCOT passant par les PLU, ces mêmes analyses devront être menées très précisément à l'échelle de chaque commune au moment de l'élaboration des documents communaux, en partenariat entre les structures concernées.

Ces réunions ont donc permis des échanges avec des représentants d'associations locales et quelques personnes venues à titre personnel. Les problématiques environnementales (eau potable, eau usée, biodiversité...), ou encore de transports, ont tout particulièrement intéressé les personnes présentes. À ce titre, le projet de SCOT avait intégré de nombreux éléments nouveaux par rapport à la version qui avait été présentée en 2009: prise en compte des trames vertes et bleues sur le territoire, objectifs de limitation de la consommation de foncier nouveau pour l'urbanisation avec définition des enveloppes préférentielles d'urbanisation, augmentation des densités bâties...

Ces thèmes liés à la construction intéressent généralement le public présent, mais qui souhaite souvent pouvoir continuer à disposer d'un maximum de foncier pour établir sa maison ou construire le plus loin possible de toute autre construction pour s'assurer un maximum de tranquillité: or, tout l'enjeu de la mise en œuvre du SCOT réside essentiellement sur ces axes d'actions pour continuer à préserver la qualité du territoire.

Ainsi, le dilemme sera difficile à résoudre, ce qui va nécessiter de continuer à communiquer et échanger avec la population, notamment au moment de l'élaboration des PLU des communes pour faire passer ces messages. En effet, la communication et le travail conjoint sur tous ces éléments sont difficiles à saisir pour le grand public car cela concerne avant tout le long terme, sans réel effet sur le court terme, du moins est-ce perçu ainsi.

Par ailleurs, la faiblesse de la participation citoyenne sur le SCOT s'explique en partie par la difficulté d'appréhender le « grand territoire ».

La concertation envers les habitants semble, en effet, la plus difficile à mettre en place dans sa justesse : comment mobiliser la curiosité du grand public sur un document d'urbanisme encore trop méconnu, sur une échelle territoriale non identifiée et un horizon temporel de plusieurs dizaines d'années ?

Travail spécifique avec le collectif environnement

Un travail spécifique avec le Collectif Environnement basé sur Carpentras a été engagé dès 2009, puis intensifié en 2011-2012. Ainsi, des représentants des différentes associations ont été reçus pour deux réunions de travail:

- en juin 2011: sur la base des documents du SCOT (PADD et DOG) tels qu'ils étaient en 2009, les représentants ont pu exprimer leurs remarques et attentes afin de venir enrichir l'élaboration des nouveaux documents;
- en janvier 2012: une nouvelle réunion a permis de présenter toutes les modifications apportées aux documents, et la façon dont avaient pu ou non, être prises en compte les remarques des associations. Ainsi, les représentants ont pu constater que pas mal des éléments avaient été intégrés, même s'il reste encore des avancées possibles, sur lesquelles il faudra poursuivre le travail dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT au cours des prochaines années.

Plusieurs thèmes ont fait l'objet de débat avec ces associations :

- la trame verte et bleue, qui ne semblait pas suffisamment détaillée sur le territoire du territoire et concernant la nécessité de mener la réflexion au-delà du territoire Arc Comtat Ventoux pour une meilleure cohérence avec les territoires voisins,
- l'agriculture et plus particulièrement la limitation de consommation des espaces agricoles.
- l'urbanisation : concernant la consommation d'espace qu'il est nécessaire de limiter, la densification des zones urbaines et la diversification des formes urbaines, enfin le lien entre urbanisme et déplacements (transports collectifs et déplacements doux).
- l'économie : concernant la consommation de foncier pour les structures commerciales à venir. Des précisions sont, par ailleurs, souhaitées sur les éventuels nouveaux projets commerciaux.
- les transports : notamment en ce qui concerne le développement des modes doux et la prise en compte des personnes à mobilité réduite ainsi que la hiérarchisation des voies.